Communauté D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE
EUSKAL HIRIGUNE Elkargoa

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2019

OJ N°20 -Transition écologique et énergétique – Agglomération citoyenne. Demande d'adhésion de la Communauté d'Agglomération Pays Basque au Syndicat Mixte du Conservatoire Botanique National Sud Atlantique.

Date de la convocation : 31 octobre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 233

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ABBADIE Arnaud, ALDACOURROU Michel, ALZURI Emmanuel, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANES Pascale, ANGLADE Jean-François, APEÇARENA Jean-Pierre, ARAMENDI Philippe, ARCOUET Serge, ARRABIT Bernard, ARROSSAGARAY Pierre, BACHO Sauveur, BARANTHOL Jean-Marc, BARUCQ Guillaume, BAUDRY Paul, BEGUERIE Adrien, BÉHOTÉGUY Maïder, BELLEAU Gabriel, BERARD Marc, BERGÉ Mathieu, BERRA Jean-Michel, BERTHET André (jusqu'à l'OJ N°26), BETBEDER Lucien, BIDART Jean-Paul, BIDEGAIN Gérard, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BONZOM Jean-Marc, BOSCQ Dominique, BRAU-BOIRIE Françoise, BUSSIRON Jean-Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CAMOU Jean-Michel, CAPDEVIELLE Colette, CARPENTIER Vincent, CARRERE Bruno, CARRICABURU Jean, CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASABONNE Bernard, CASTAING Alain, CASTEL Sophie, CAZALIS Christelle, CHANGALA André, CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton, DAGORRET François, DALLEMANE Michel, DARASPE Daniel, DE CORAL Odile (de l'OJ N°1 à 24 et de l'OJ N°26 à 34), DE PAREDES Xavier, DELGUE Jean-Pierre, DELGUE Lucien, DEQUEKER Valérie, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DONAPETRY Jean-Michel représenté par CASEMAJOR Marie-Pierre, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, DUHART Agnès, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée (jusqu'à l'OJ N°26), ELGUE Martin, ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, ELISSALDE Philippe, ELIZALDE Iker, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ERGUY Chantal, ERNAGA Michel, ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ESMIEU Alain, ESPIAUBE Marie-José, ETCHART Jean-Louis, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEBEST Michel, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMAITE Pierre, ETCHEMENDY Jean, ETCHEPARE Philippe, ETCHEVERRY Maialen, ETCHEVERRY Michel, ETCHEVERRY Pello, EYHARTS Jean-Marie, FIESCHI Pierre, FOURNIER Jean-Louis, GALANT Jean-Michel représenté par ETCHENIQUE Philippe, GALLOIS Françoise, GAMOY Roger, GASTAMBIDE Arño, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph représenté par URRUTY Sandrine, GUILLEMOTONIA Pierre, HACALA Germaine, HASTOY Jean-Baptiste, HAYE Ghislaine, HEUGUEROT Daniel, HIALLÉ Sylvie, HIRIGOYEN Roland, IBARLOZA Iñaki, IDIART Alphonse, IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, IPUTCHA Jean-Marie (jusqu'à l'OJ N°23), IRASTORZA Didier (à compter de l'OJ N°13), IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, IRIGOIN Didier, IRIGOIN Jean-Pierre, IRIGOYEN Jean-François, IRUMÉ Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°27), ITHURRIA Nicole (jusqu'à l'OJ N°20), JOCOU Pascal (à compter de l'OJ N°4), KEHRIG-COTTENÇON Chantal, LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFITE Guy (jusqu'à l'OJ N°17), LAFITTE Pascal, LAFLAQUIERE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°33), LAMERENS Jean-Michel, LARRABURU Antton, LARRALDE André, LARRAMENDY Jules, LARRANDA Régine représenté par DUHALDE Jean-Michel, LARRODE Jean-Pascal, LASSERRE-DAVID Florence (jusqu'à l'OJ N°20), LATAILLADE Robert représenté par DIHARCE-LAULHE Corinne, LAUQUÉ Christine, LESPADE Daniel, LOUGAROT Bernard, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques représenté par AROTCE Marie-Noëlle, MANDAGARAN Arnaud représenté par LABAIGT Bernard, MARTIN-DOLHAGARAY Christine,

MEYZENC Sylvie (jusqu'à l'OJ N°22), MIALOCQ Marie-José (de l'OJ N°4 à l'OJ N°32), MINONDO Raymond, MIRANDE Jean-Pierre représenté par ARLA Alain, NOBLIA Eliane, MOUESCA Colette, NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NEGUELOUART Pascal, NOUSBAUM Pierre-Marie, OÇAFRAIN Gilbert, OLÇOMENDY Daniel, ONDARS Yves représenté par BISCAICHIPY Maite, ORTIZ Laurent, PEYROUTAS Maitena, PONS Yves, POULOU Guy, POYDESSUS Dominique, POYDESSUS Jean-Louis, POYDESSUS Philippe, PREBENDE Jean-Louis, SAINT ESTEVEN Marc (jusqu'à l'OJ N°23), SANSBERRO Thierry, SECALOT Michel, SERVAIS Florence (jusqu'à l'OJ N°25), THEBAUD Marie-Ange, THICOIPÉ Michel, TRANCHÉ Frédéric, UGALDE Yves, UTHURRALT Dominique, VERNASSIERE Marie-Pierre, VEUNAC Jacques, VILLENEUVE Arnaud, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

AGUERGARAY Léonie, AGUERRE Barthélémy, ALÇUGARAT Christian, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, BARATE Jean-Michel, BARETS Claude, BEGUE Catherine, BERCAITS Christian, BERLAN Simone, BICAIN Jean-Michel, BORDES Alexandre, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CASTAIGNEDE Jocelyne, CHASSERIAUD Patrick, DARRASSE Nicole, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DOYHENART Jean-Jacques, DURRUTY Sylvie, ELGOYHEN Monique, ERREÇARRET Anicet, ETCHEBER Pierre, ETCHEMENDY René, ETCHETO Henri, EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud, GARICOITZ Robert, GAVILAN Francis, GETTEN-PORCHE Claudine, GOMEZ Ruben, GUILLEMIN Christian, HARISPE Bertrand, HARRIET Jean-Pierre, HIRIART Michel, IBARRA Michel, IDIART Michel, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPÉ Beñat, INCHAUSPÉ Henry, IRIGARAY Bruno, IRIGOYEN Nathalie, IRUMÉ Jacques, ITHURRALDE Éric, JONCOHALSA Christian, LAPEYRADE Roger, LASSERRE Marie, LEIZAGOYEN Sylvie, LEURGORRY Charles, LISSARDY Sandra, MILLET-BARBÉ Christian, MONDORGE Guy, MOTSCH Nathalie, NEYS Philippe, OÇAFRAIN Michel, OLIVE Claude, PEILLEN Jean-Marc, PICARD-FELICES Marie, PRAT Jean-Michel, SAN PEDRO Jean, SANPONS Maryse, SOROSTE Michel, TARDITS Richard, UHART Michel, URRUTIAGUER Sauveur, VEUNAC Michel.

PROCURATIONS :

AGUERGARAY Léonie à ECHEVERRIA Andrée (jusqu'à l'OJ N°26), AGUERRE Barthélémy à APEÇARENA Jean-Pierre, BARATE Jean-Michel à LAFLAQUIERE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°33), BERTHET André à DEQUEKER Valérie (à compter de l'OJ N°27), BORDES Alexandre à LARRODE Jean-Pascal, BURRE-CASSOU Marie-Pierre à HAYE Ghislaine, CASTAIGNEDE Jocelyne à DESTIZON Patrick, CHASSERIAUD Patrick à DE PAREDES Xavier, DARRASSE Nicole à MOUESCA Colette, DURRUTY Sylvie à ETCHEGARAY Jean -René, ECHEVERRIA Andrée à PREBENDE Jean-Louis (à compter de l'OJ N°27), ERREÇARRET Anicet à ARROSSAGARAY Pierre, ETCHEMENDY René à OLÇOMENDY Daniel, ETCHEBER à ANES Pascale, ETCHETO Henri à CAPDEVIELLE Colette, EYHERABIDE Pierre à IDIART Alphonse, FONTAINE Arnaud à LESPADE Daniel, GAVILAN Francis à DE CORAL Odile (de l'OJ N°1 à 24 et de l'OJ N°26 à 34), GETTEN-PORCHE Claudine à GONZALEZ Francis, HARRIET Jean-Pierre à SANSBERRO Thierry, HIRIART Michel à HACALA Germaine, IBARRA Michel à BOSCQ Dominique, INCHAUSPÉ Beñat à FIESCHI Pierre, IPUTCHA Jean-Marie à IRASTORZA Didier (à compter de l'OJ N°24), IRUMÉ Jacques à ELGUE Martin, IRUMÉ Jean-Michel à LARRALDE André (à compter de l'OJ N°28), ITHURRIA Nicole à ETCHEVERRY Pello (à compter de l'OJ N°21), LAFITE Guy à ORTIZ Laurent (à compter de l'OJ N°18), LASSERRE Marie à BERTHET André (jusqu'à l'OJ N°26), LASSERRE-DAVID Florence à VEUNAC Jacques (à compter de l'OJ N°21), LEURGORRY Charles à BEGUERIE Adrien, LISSARDY Sandra à NOUSBAUM Pierre-Marie, MEYZENC Sylvie à ESMIEU Alain (à compter de l'OJ N°23), MILLET-BARBÉ Christian à LACASSAGNE Alain, OÇAFRAIN Michel à OÇAFRAIN Gilbert, OLIVE Claude à BLEUZE Anthony, SAINT ESTEVEN Marc à HIRIGOYEN Roland (à compter de l'OJ N°24), SOROSTE Michel à UGALDE Yves, URRUTIAGUER Sauveur à NARBAIS-JAUREGUY Eric, VEUNAC Michel à CLAVERIE Peio.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur LARRALDE André

Modalité de vote : vote à main levée

OJ N°20 -Transition écologique et énergétique – Agglomération citoyenne.
Demande d'adhésion de la Communauté d'Agglomération Pays Basque au Syndicat Mixte du Conservatoire Botanique National Sud Atlantique.

Rapporteur : Madame Martine BISAUTA

Mes chers collègues,

Dès sa création en 2017, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a souhaité s'impliquer dans la transition écologique et énergétique. Dans sa phase de construction, elle a inscrit son action dans la continuité des dynamiques locales engagées précédemment par des collectivités, des associations et des acteurs locaux. En ce sens, fin 2017, elle actait dans le cadre de la démarche « Pays Basque, territoire à Energie Positive pour la croissance verte » un premier programme d'actions dédiées à la biodiversité et au patrimoine naturel, structuré autour de quatre axes de travail :
Axe 1 : développer le partage de la connaissance du patrimoine naturel
Axe 2 : Faire du patrimoine naturel un socle de l'aménagement du territoire
Axe 3 : Intégrer la préservation et la valorisation du patrimoine naturel dans les filières économiques
Axe 4 : renforcer la médiation et les liens entre patrimoine naturel et culturel

En 2018, la Communauté d'Agglomération Pays Basque fait de la cohésion et de la transition les fils rouges de son projet communautaire et entend relever les défis locaux et contemporains, et parmi eux, le défi de la préservation des biens communs, des paysages et des patrimoines. Fin 2018, cet engagement est confirmé par la prise d'une compétence « contribution à la transition écologique et énergétique ». Elle se dote ainsi des leviers suivants pour structurer sa politique publique dédiée au patrimoine naturel :

- identification des trames vertes et bleues (corridors écologiques),
- suivi/coordination des sites Natura 2000 et animation des démarches Natura 2000,
- participation, dans le cadre de conventions, aux actions de préservation, de développement, d'aménagement, d'entretien, de valorisation et de découverte des espaces naturels et de la biodiversité,
- animation et soutien d'actions sur l'amélioration des connaissances de la biodiversité et du fonctionnement écologique du territoire,
- actions de sensibilisation, de préservation et de gestion de la biodiversité remarquable ou ordinaire.

Dans l'esprit de la loi de reconquête de la biodiversité du 8 août 2016, la Communauté d'Agglomération Pays Basque souhaite lutter contre l'effondrement de la biodiversité et protéger, restaurer et valoriser son patrimoine naturel sous pression du fait de l'attractivité du territoire et du changement climatique en cours. Elle est d'ores et déjà engagée au travers de différentes démarches en cours, telles que le plan biodiversité et patrimoine naturel, l'animation de plusieurs sites Natura 2000, les études préalables au projet de Parc naturel Régional de la montagne Basque, la gestion des berges des cours d'eau et de certains milieux naturels. Mais elle souhaite aujourd'hui structurer sa politique à l'échelle de l'ensemble de son territoire et intégrer la préservation du patrimoine naturel dans sa politique d'aménagement du territoire.

Le territoire communautaire est vaste et diversifié ; il est situé au carrefour de plusieurs espaces et corridors naturels à enjeux patrimoniaux et écologiques à la fois locaux, régionaux, voire nationaux. La connaissance et la prise en compte de cette biodiversité locale restent pourtant relativement hétérogènes au niveau du territoire et une dynamique en faveur de sa préservation, de son maintien, voire de sa restauration doit être rapidement mise en place pour assurer la pérennité d'une trame écologique fonctionnelle.
Aussi, la Communauté d'Agglomération souhaite poursuivre et développer les démarches et partenariats nécessaires à une meilleure connaissance des habitats, de la faune, de la flore et

des fonctionnalités écologiques en s'appuyant sur les experts de la nature et de la biodiversité du territoire.

De son côté, le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique est un établissement public à caractère scientifique, sous la forme juridique de syndicat mixte. Sans but lucratif, il exerce des missions de service public définies à l'article L414-10 et précisées à l'article D416-1 du code de l'environnement :

- la connaissance de l'état et de l'évolution, appréciés selon des méthodes scientifiques, de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels. Cette mission comporte la mise à la disposition de l'Etat, de ses établissements publics, des collectivités territoriales et de leurs groupements des informations nécessaires à la mise en œuvre des politiques nationales et régionales de protection de la nature,
- l'identification et la conservation des éléments rares et menacés de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels,
- la fourniture à l'Etat, à ses établissements publics, aux collectivités territoriales et à leurs groupements, dans leurs domaines respectifs de compétences, d'un concours technique et scientifique pouvant prendre la forme de missions d'expertise en matière de flore sauvage et d'habitats naturels et semi-naturels ;
- l'information et l'éducation du public à la connaissance et à la préservation de la diversité végétale.

L'agrément en qualité de Conservatoire botanique national est délivré par le ministère en charge de la protection de la nature. Celui-ci est accordé pour un territoire constitué d'un ensemble de départements présentant des caractéristiques biologiques et géographiques communes. Le CBN Sud-Atlantique exerce ses missions sur 9 départements de Nouvelle-Aquitaine (Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Vienne et Pyrénées-Atlantiques -hors massif pyrénéen). Sur la Communauté d'Agglomération Pays Basque, le CBNSA n'est compétent que sur la partie ouest et nord du territoire, le reste relève de la compétence d'un autre Conservatoire Botanique, le CBN Pyrénées et Midi-Pyrénées (cf Annexe).

Le CBNSA compte à ce jour 13 collectivités et EPCI membres : Région Nouvelle-Aquitaine ; Départements de la Charente-Maritime, de la Gironde, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques ; Bordeaux Métropole, Communauté urbaine de Grand Poitiers, Communauté de communes de Montesquieu ; Communes d'Audenge, Bordeaux, Lanton, Mignaloux-Beauvoir et Saint-Jean-de-Luz.

Compte tenu des objectifs de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en matière de connaissance et de préservation de la biodiversité végétale et des habitats naturels, susceptibles de représenter des éléments naturels remarquables du réseau écologique du territoire, et de ceux du CBN Sud Atlantique, il est de l'intérêt des deux parties de collaborer sur des actions d'intérêts communes et ce dans le respect de leurs missions respectives. Le rapprochement des deux établissements permettra à la Communauté d'Agglomération Pays Basque de bénéficier de la haute compétence technique et scientifique du CBNSA dans la connaissance de la flore et des habitats naturels.

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Pays Basque au syndicat mixte du CBN Sud Atlantique pour d'une part :

- bénéficier de son assistance technique annuelle en tant que membre sur des actions relevant de son cadre de mission tel que décrit par les articles L414-10 et D416-1 du code de l'environnement :
    - Connaissance de l'état et de l'évolution, appréciés selon des méthodes scientifiques de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels,
    - Identification et conservation des éléments rares et menacés de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels,
    - Appui technique et scientifique pouvant prendre la forme de missions d'expertise,

- Information et éducation du public à la connaissance et à la préservation de la diversité végétale.

Et d'autre part :

- bénéficier de leur investissement dans l'étude des enjeux relatifs à la biodiversité végétale (financement 2019 validé par délibération du 15 octobre 2019) et du réseau écologique de la communauté notamment sur le volet cartographie des habitats.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 décembre 2018 relative à la prise de compétence « contribution à la transition écologique et énergétique »,

Le Conseil communautaire est invité à :

- solliciter l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Pays Basque au syndicat mixte Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, à compter du 1er janvier 2020,

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches utiles et à signer tout acte ou document afférant à l'adhésion.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Sébastien EVRARD.

Certifié exécutoire
Transmis au contrôle de légalité le : 20 novembre 2019
Publié le : 20 novembre 2019

Accusé de réception

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Sous-Préfecture de BAYONNE
Nature transaction: AR de transmission d'acte
Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-11-20(GMT+1)
Nombre de pièces jointes: 2
Nom émetteur: Communauté d'Agglomération du Pays Basque
N° de SIREN: 200067106
Numéro Acte de la collectivité locale: CC20191109_020
Objet acte: OJ N°20 Demande d?adhésion de la Communauté d'Agglomération Pays Basque au Syndicat Mixte du Conservatoire Botanique National Sud Atlantique. PJ : Plan?
Nature de l'acte: Délibérations
Matière: 8.8-Environnement
Identifiant Acte: 064-200067106-20191109-CC20191109_020-DE